



DECISION DU PRESIDENT

N° 2023 /037

1.1 Marché public

MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA REFONTE DU SITE INTERNET DE LA CCCPS ET CREATION D'UN PORTAIL EXTRANET A DESTINATION DES ELUS ET DES AGENTS

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président pour les tâches de gestion courante ;

CONSIDERANT qu'il est indispensable d'effectuer une refonte du site internet de la CCCPS et de créer un portail extranet à destination des élus et des agents ;

CONSIDERANT que le marché est dévolu par procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 et R.2131-12 du Code de la commande publique ;

CONSIDERANT la mise en concurrence effectuée du 31 mai 2023 au 19 juin 2023 auprès de plusieurs entreprises spécialisées ;

CONSIDERANT qu'il n'y a pas lieu d'allotir ce marché ;

CONSIDERANT la proposition technique et financière reçue de la société KORIGAN pour un montant de 16 324 € Hors TVA ;

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget général 2023 - imputation 2183 ;

DECIDE

Article 1 : de signer le marché de prestation de service pour la refonte du site internet de la CCCPS et la création d'un portail extranet à destination des Elus et des Agents avec la société KORIGAN - 1305 Route de Ponet, 26 150 DIE, n°SIRET 844 882 035 000 18 pour un montant de 16 324 € Hors TVA.

Article 2 : la présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Fait à AOUSTE SUR SYE, le 25 juillet 2023

Affichée le : **02 AOUT 2023**

Denis BENOIT
Président



Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE